

## ELABORATION DU DOSSIER :

Madame, Monsieur,

Pour permettre au service assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais d'émettre un avis sur votre projet d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome et afin de donner une suite favorable à la réalisation des travaux, je vous prie de bien vouloir retourner votre dossier complet à votre Mairie ou au siège de la Communauté de Communes du rouillacais, ou de le joindre à votre demande de permis de construire, si l'opération en fait l'objet, en quatre exemplaires.

Sachez que les informations demandées devront permettre au service assainissement d'instruire le dossier et d'émettre un avis technique sur le projet.

Le SPANC l'estime nécessaire pour l'examen de conception, ou lors de la réalisation des travaux, notamment si des contraintes particulières le justifient (puits déclaré utilisé pour la consommation humaine, périmètre de protection de captage, caractéristiques spécifiques de l'immeuble, du terrain, de la nature du sol,...), il peut exiger au pétitionnaire (avant ou après la visite sur site mentionnée à l'article 14.2) en complément du dossier une étude de définition de filière à la parcelle que celui-ci fera réaliser par l'organisme de son choix. Cette étude restera à la charge du propriétaire.

### Le propriétaire doit fournir un dossier complet au SPANC et comportant :

- le formulaire de demande d'installation dûment rempli et en 1 exemplaire,
- l'acte d'engagement à la redevance du service
- un plan cadastral de situation de la parcelle,
- un plan de masse de l'habitation et de son installation d'assainissement à l'échelle,
- un plan de coupe des ouvrages si le SPANC le juge nécessaire,
- les plans d'aménagement intérieur du bâtiment projeté,
- une étude particulière à la parcelle (en cas de nécessité pour la conception du projet, une étude particulière sera demandée par le service, à partir de deux lots sur la même parcelle),
- une autorisation de rejet lorsque l'effluent de l'installation d'ANC est dirigé vers un milieu hydraulique superficiel dans les cas où l'évacuation par le sol est impossible.

De plus, afin de définir la filière la mieux adaptée à la situation de votre terrain, il vous est possible de consulter en Mairie ou à la Communauté de Communes du Rouillacais l'étude préalable au schéma directeur d'assainissement.

Enfin, le service assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais reste à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires ainsi que pour vous aider à compléter au mieux votre dossier.

## PROCEDURE A SUIVRE :

Vous devez vous engager à entreprendre les travaux de votre installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet, et conformément au projet accepté. Puis, vous êtes tenu **d'informer le service assainissement dès le début des travaux et avant remblaiement.**

Il ne pourra vous être délivré de certificat de conformité si la procédure n'est pas respectée.



## SERVICE ASSAINISSEMENT

314 Av. Jean Monnet – BP 16  
16170 ROUILLAC

Ligne Directe : 05.45.96.99.42  
Portable : 06.87.83.93.11

Email :  
[assainissement2@ccrouillacais.fr](mailto:assainissement2@ccrouillacais.fr)

Site internet : [www.cdcrouillacais.fr](http://www.cdcrouillacais.fr)

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF  
D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

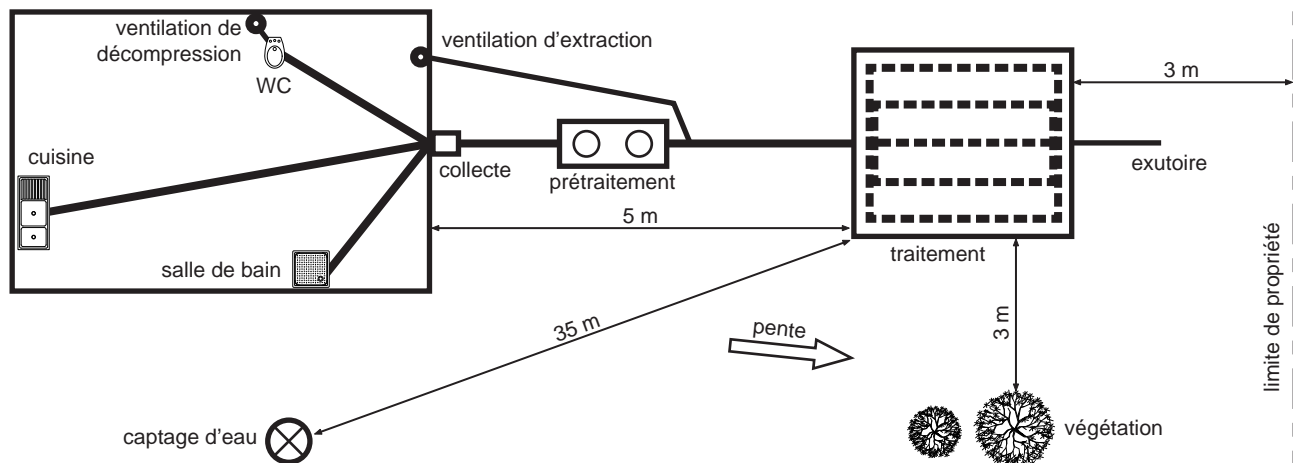
# Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif à transmettre au SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

## Pièces à fournir en 1 exemplaire

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée.
- 2) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000).
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
  - la position de l'habitation (future ou existante), des limites de propriété et des habitations voisines,
  - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement, ventilations, exutoire...),
  - la position des captages d'eau (puits...), des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m,
  - le sens de la pente du terrain.
- 4) Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

Exemple de plan type à fournir :



## Choix et dimensionnement du dispositif d'assainissement

(voir le guide de l'Assainissement Non Collectif - téléchargeable sur [www.cg16.fr](http://www.cg16.fr))

**ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.**

**Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.**

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

## Entretien

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

**Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.**

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le volume de boue représente la moitié de son volume utile. Le préfiltre est à nettoyer 3 à 4 fois par an. L'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une **attestation** comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale, et son adresse,
- l'adresse de l'habitation,
- le nom de l'occupant ou du propriétaire,
- la date de la vidange,
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées,
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.

# Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Numéro de dossier ..... Numéro de CU .....

Date de la demande ..... Numéro de PC .....

Nature du projet  Permis de construire  Déclaration de travaux  Réhabilitation de l'assainissement

## Demander

Nom et prénom du propriétaire .....

Adresse actuelle .....

Commune ..... Code postal ..... Tél. ....

## Lieu d'implantation des travaux

Rue ou lieu-dit .....

Commune ..... Code postal .....

N° parcelle cadastrale ..... Section ..... Superficie totale de la parcelle .....

## Caractéristiques des locaux

### Maison d'habitation individuelle

Habitation principale  Habitation secondaire  Location

Nombre de pièces principales ..... Nombre d'habitants .....

**Autres types de locaux** (préciser) .....

Nombre de personnes fréquentant l'établissement .....

Alimentation en eau potable  Réseau d'eau public  Puits privé

## Caractéristiques du terrain

Pente du terrain  Faible (< 5%)  Moyenne (entre 5 et 10%)  Forte (> 10%)

Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale  Sable  Roche calcaire  Roche granitique  Argile

Observations : .....

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1m du fond du système d'assainissement prévu ?  Oui  Non

Existe-t-il un captage d'eau (puits...) dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement prévu ?  Oui  Non

Si oui : - est-il déclaré en mairie ?  Oui  Non

- est-il utilisé pour la consommation humaine ?  Oui  Non

## Installateur du dispositif d'assainissement non collectif

Nom : ..... Tél. : .....

Adresse : .....

## Choix de la filière d'assainissement non collectif

(voir le guide de l'Assainissement Non Collectif)

**Le SPANC n'est pas responsable du choix de la filière.**

**La responsabilité du choix de la filière incombe au propriétaire, sauf si une étude particulière a été réalisée. Dans ce cas, joindre le rapport d'étude.**

### 1) Dispositif de prétraitement <sup>(1)</sup>

- Fosse toutes eaux      Volume : ..... m<sup>3</sup>  
 Bac dégraisseur (facultatif)      Volume : ..... l  
 Autre (joindre un descriptif du dispositif) : .....

### 2) Dispositif de traitement <sup>(1)</sup>

#### **Sol perméable (infiltration dans le sol)**

- Tranchées d'épandage      Longueur : ..... m      Nombre de tranchées : .....  
 Lit d'épandage      Surface : ..... m<sup>2</sup>  
 Filtre à sable vertical non drainé      Surface : ..... m<sup>2</sup>

#### **Sol imperméable**

- Filtre à sable vertical drainé      Surface : ..... m<sup>2</sup>  
 Filtre à sable horizontal      Surface : ..... m<sup>2</sup>

#### **Sol avec remontées de nappe ou sol inondable**

- Tertre d'infiltration  
Surface à la base : ..... m<sup>2</sup> et surface au sommet : ..... m<sup>2</sup>      Semi-enterré :  Oui       Non

**Autre filière** (Joindre un descriptif du dispositif) : .....

.....

### 3) Exutoire

Type d'exutoire (cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales ...) <sup>(2)</sup> : .....

### 4) Relevage éventuel

- Nécessité d'une pompe de relevage :  Oui       Non  
Emplacement de la pompe :  avant prétraitement       sortie prétraitement       après traitement

<sup>(1)</sup> Indiquer le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

<sup>(2)</sup> Dans le cas d'un rejet hors de la propriété objet de la présente demande, une autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire devra être transmise au SPANC.

## Engagement

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant le début des travaux ET avant le remblayage des dispositifs,**
- payer la redevance selon tarifs fixés par délibération,
- avoir pris connaissance du règlement du service.

A ....., le ....., Signature du propriétaire

# Information

La redevance approuvée par vote lors de la réunion communautaire du 23 janvier 2015, est à signer par le pétitionnaire au moment de la demande d'installation d'un système d'assainissement autonome.

Le document est composé de 2 exemplaires :

- Un à conserver
- Un à retourner au service assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais avec le dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement

**Si l'engagement de règlement de la redevance n'est pas joint au dossier, celui-ci ne sera pas instruit par le Service Assainissement.**

Cette redevance est à régler une fois que le certificat de conformité de l'installation sera délivré.

Le pétitionnaire recevra alors un avis de règlement au moment de l'attribution du dit certificat.

**Engagement au règlement d'une redevance  
Installation d'un dispositif d'assainissement autonome**

Le contrôle de conception, implantation et exécution des travaux d'assainissement non collectif est soumis au paiement d'une redevance d'un montant de **200€**.

Cette somme sera facturée une fois l'attestation de conformité délivrée.

Le pétitionnaire :

↳ Monsieur, Madame.....

↳ Demeurant .....

.....

**S'engage à régler cette somme une fois le contrôle des travaux effectué par le Service Assainissement.**

Fait à

Le

Le Pétitionnaire

- 
- **Exemplaire à retourner au service assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais avec le dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement**

**Engagement au règlement d'une redevance  
Installation d'un dispositif d'assainissement autonome**

Le contrôle de conception, implantation et exécution des travaux d'assainissement non collectif est soumis au paiement d'une redevance d'un montant de **200€**.

Cette somme sera facturée une fois l'attestation de conformité délivrée.

Le pétitionnaire :

↳ Monsieur, Madame.....

↳ Demeurant .....

.....

**S'engage à régler cette somme une fois le contrôle des travaux effectué par le Service Assainissement.**

Fait à

Le

Le Pétitionnaire